



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 11 JANVIER 2023

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupe.

Présents : DE JESUS José – FINANCE Louis – ROMERO José

Championnat : Contrôle des feuilles de match en retard.

COUPES :

47 INTERSPORT.

Match 25479911 ST COLOMB – AS PASSAGE du 15.01.2023 à 15h00, ce match est inversé et se jouera sur le terrain de l'AS PASSAGE le même jour et à la même heure. Accord des deux clubs.

COUE INTERSPORT.

25479881 ST COLOMB2 – U SV P2 du 15.01.2023 à 13h00, ce match est avancé au samedi 14.01.2023 à 20h00 sur le terrain de ST COLOMB. Accord des deux clubs.

25449880 NERAC2 – AS PASSAGE du 15.01.2023 à 15h00, ce match est avancé au samedi 14.01.2023 à 19h00 sur le terrain de NERAC. Accord des deux clubs.

Le président
José ROMERO